

Baccalauréat universitaire en Médecine, 2^e année (BMed2) 2020 - 2021

Directive concernant le déroulement des modules et des examens

Généralités

La 2^e année du Baccalauréat universitaire de Médecine comporte 10 modules. Chaque module est évalué séparément. Les cours qui font foi pour les évaluations sont ceux dispensés durant l'année académique 2020 – 2021.

Inscription aux sessions d'examens

Les dates d'examen de l'année académique sont publiées dès la rentrée académique sur le site de l'École de médecine. L'inscription aux sessions d'examens d'hiver (janvier-février) et de printemps (juin-juillet) est faite automatiquement au moment de l'inscription au semestre d'études correspondant.

Les étudiant·e·s en échec simple sont de même automatiquement inscrit·e·s aux examens de la session correspondante de l'année suivante pour tous les modules pour lesquels ils/elles n'ont pas obtenu de crédits ECTS.

En cas de force majeure empêchant un étudiant de se présenter à un examen, une demande de retrait motivée doit être soumise au bureau des examens AVANT le début de l'examen ; seules des situations exceptionnelles dûment attestées peuvent être soumises après le début de l'examen.

Aucune justification n'est prise en compte de manière rétroactive pour une ou plusieurs évaluations déjà présentées.

Toute absence injustifiée à un examen est sanctionnée par un échec.

Pour participer aux examens de 2^e année de Baccalauréat universitaire, l'étudiant·e doit avoir accompli le stage pratique de soins aux patient·e·s ou, en cas d'empêchement, s'engager par écrit à l'accomplir avant l'entrée en 3^e année de Baccalauréat. Le formulaire, qui doit être signé par le responsable du stage et déposé à l'Unité des compétences cliniques, est disponible sur le site internet de l'École de médecine.

Justification d'indisposition pendant les examens

Pour pouvoir être admise, toute indisposition ou absence pendant les examens doit être certifiée médicalement dans les 3 jours ouvrables qui la suivent et accompagnée d'une lettre explicative pour la poursuite des examens. Si l'étudiant·e se sent tout à coup mal pendant l'examen, il/elle peut quitter l'épreuve après avoir averti le/la référent·e académique et lui avoir remis son examen. Celui-ci ne sera pas corrigé. L'étudiant·e devra alors se rendre immédiatement chez le médecin et faire établir un certificat médical, daté du jour dudit examen, qui certifie alors son incapacité à présenter cet examen. Ce certificat sera délivré au Bureau des examens de l'École de médecine selon les prescriptions susmentionnées.

En tout état de cause, aucun certificat remis **après la communication des résultats** ne pourra être pris en considération.

La publication des résultats se fait environ trois semaines après le dernier examen d'une session dans le dossier académique électronique de chaque étudiant·e sur MyUnil. L'ensemble des crédits ECTS obtenus au cours de l'année apparaît sur le site MyUnil après la publication des derniers résultats de la session d'examens.

Après la publication des résultats, les étudiant·e·s qui le souhaitent peuvent consulter leurs épreuves selon des modalités qui figurent sur le site internet de l'Ecole de médecine. Ils/Elles doivent pour cela s'inscrire en suivant les instructions publiées avec les résultats.

Recours

Suite à la publication des résultats d'examens, l'étudiant·e peut déposer un recours motivé dans un délai de 30 jours auprès de la Commission de recours de l'Ecole de médecine (art. 19 du Règlement du Baccalauréat universitaire en Médecine), le cas échéant après consultation de ses épreuves d'examens. Avant d'entreprendre une démarche de recours, il est recommandé de prendre connaissance des informations publiées à ce sujet sur le site internet de l'Ecole de médecine.

Les modalités de réussite de l'année et de passage à l'année suivante sont réglées comme suit (art. 15 du Règlement du Baccalauréat universitaire en Médecine) :

- **60 crédits ECTS acquis** : la 2^e année est réussie. L'étudiant·e est promu·e en 3^e année.
- La compensation de notes entre les modules n'est pas possible. Cependant, si un·e candidat·e échoue à un ou plusieurs modules, il/elle peut compenser la somme des points-qcm au-dessous de la limite inférieure du barème du 4 par un nombre au moins équivalent de points-qcm au-dessus de ladite limite sur l'ensemble des modules réussis. Le **nombre maximal de points-qcm compensables est fixé à 5 par module et à 10 pour l'ensemble des modules**. Cette compensation ne se fait qu'après l'obtention du dernier résultat de l'année. Les crédits ECTS manquants sont alors attribués.
- **Moins de 60 crédits ECTS acquis** : la 2^e année est considérée comme échouée. Les modules réussis restent acquis. Pour le(s) module(s) échoué(s), l'étudiant·e bénéficie d'une seconde tentative l'année suivante ; un second échec à l'examen d'un même module entraîne un échec définitif avec exclusion du cursus de Baccalauréat universitaire en Médecine.

Descriptif de l'année

Module B2.1 « Cellules, organes, systèmes »

Type d'examen	: 1 QCM
Nombre de crédits	: 7 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs examinés	: Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen principal	: Janvier-février 2021
Examen de rattrapage	: L'année suivante au cours de la session d'hiver avec les étudiant·e·s de 2 ^e année.

Module B2.2 « Sang, immunité, infection »

Type d'examen	: 1 QCM
Nombre de crédits	: 9 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs examinés	: Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen principal	: Janvier-février 2021
Examen de rattrapage	: L'année suivante au cours de la session d'hiver avec les étudiant·e·s de 2 ^e année.

Module B2.3 « Neurosciences »

Type d'examen	: 1 QCM
Nombre de crédits	: 9 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs examinés	: Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen principal	: Janvier-février 2021
Examen de rattrapage	: L'année suivante au cours de la session d'hiver avec les étudiant·e·s de 2 ^e année.

Module B2.4 « Respiration, circulation »

Type d'examen	: 1 QCM
Nombre de crédits	: 9 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs examinés	: Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen principal	: Juin-juillet 2021
Examen de rattrapage	: L'année suivante au cours de la session d'été avec les étudiant·e·s de 2 ^e année.

Module B2.5 « Digestion, métabolisme »

Type d'examen	: 1 QCM
Nombre de crédits	: 7 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs examinés	: Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen principal	: Juin-juillet 2021
Examen de rattrapage	: L'année suivante au cours de la session d'été avec les étudiant·e·s de 2 ^e année.

Module B2.6 « Système urogénital et homéostasie »

Type d'examen	: 1 QCM
Nombre de crédits	: 9 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs examinés	: Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen principal	: Juin-juillet 2021

Examen de rattrapage : L'année suivante au cours de la session d'été avec les étudiant·e·s de 2^e année.

Module B2.7 « Médecine et santé communautaires – Médecine dans la communauté »

L'enseignement de médecine et santé communautaires consiste en 1.5 journée d'observation au cabinet du praticien et dans un centre médico-social. La participation est obligatoire.

Module B2.8 « Compétences cliniques »

Type d'évaluation : Evaluation sur la base de la participation active aux enseignements du module B2.8 (attestée par la feuille de présence munie des signatures)

Nombre de crédits : 4 crédits ECTS octroyés après avoir validé la participation aux activités de compétences cliniques du module B2.8 (feuille de présence signée)

Module B2.9 « Cours à option »

Type d'évaluation : Evaluation sur la base de la participation active (attestée par les feuilles de présence munies des signatures) et des éventuelles autres validations exigées dans le cadre de chaque cours, tel qu'annoncé en début de programme par le/la responsable du cours. Pour les cours pris en-dehors du programme de l'Ecole de médecine, se référer aux modalités d'évaluation spécifiques du cours.

Nombre de crédits : 1 crédit ECTS octroyé en cas de participation attestée à tous les cours du semestre d'automne et des éventuelles autres validations exigées dans le cadre de chaque cours (pour les cours pris en-dehors du programme de l'Ecole de médecine d'autres conditions d'évaluation peuvent prévaloir pour l'obtention des crédits ECTS)

Module B2.10 « Travaux pratiques »

Type d'examen : 1 examen des compétences enseignées lors des travaux pratiques du module B2.10

Nombre de crédits : 5 crédits ECTS octroyés après avoir obtenu la note 4 au moins à l'examen des compétences pratiques d'anatomie, radiologie, histologie, biochimie, microbiologie, pharmacologie et physiologie

Objectifs examinés : Les compétences enseignées lors des travaux pratiques (TP) d'anatomie, radiologie, histologie, biochimie, microbiologie, pharmacologie, physiologie et pathologie.

Examen principal : Juin-juillet 2021

Examen de rattrapage : L'année suivante au cours de la session d'été avec les étudiant·e·s de 2^e année.